



2ND SESSION, 38TH LEGISLATURE, ONTARIO
55 ELIZABETH II, 2006

2[°] SESSION, 38[°] LÉGISLATURE, ONTARIO
55 ELIZABETH II, 2006

Bill 118

Projet de loi 118

**An Act to make the
fourth week in October
Arts Education Week**

**Loi désignant
la quatrième semaine d'octobre
Semaine de l'éducation artistique**

Ms Mossop

M^{me} Mossop

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading May 30, 2006
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 30 mai 2006
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The purpose of the Bill is to make the fourth week in October in every year Arts Education Week.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi a pour objet de désigner la quatrième semaine d'octobre de chaque année Semaine de l'éducation artistique.

**An Act to make the
fourth week in October
Arts Education Week**

Preamble

The arts are a unique and primary form of communication and expression for human beings. The arts fuel our imagination and give our creativity a voice. The arts provide us with an opportunity to order our lives with context and meaning. The arts allow us to share our differences through our cultures and lead to understanding, tolerance, and thus, peaceful coexistence.

For many years and for various reasons, schools the world over have lost their entrenched arts education programs and the ability to consistently deliver the core arts curriculum.

As our world moves forward in a knowledge based economy where creativity and culture are understood as intrinsically valuable to economically and socially healthy communities, there is a need to ensure that our children receive the best possible education, and it must include the arts.

We know the importance of arts education intuitively, anecdotally and empirically.

There are dozens of respected research studies that illustrate unequivocally that arts education leads to higher test scores, improved literacy and numeracy, stronger engagement in learning and a commitment to staying in school, better problem solving skills, discipline, higher self-esteem, self-confidence and tolerance and desirable adult outcomes.

These are the ingredients of successful individuals and societies. They make communities strong, safe and productive, and happy.

During the fourth week in October in each year, the week set aside to celebrate, honour and manifest arts education, arts specialists and community arts organizations may work with schools and teachers leading up to the week to organize arts events, arts related learning experiences, or to integrate curricula through artistic and creative techniques. Projects, performances, or exhibits can be held during Arts Education Week or, alternatively, can be launched during Arts Education Week with the culmination coming during Education Week in the following

**Loi désignant
la quatrième semaine d'octobre
Semaine de l'éducation artistique**

Préambule

Les arts sont une forme de communication et d'expression unique et fondamentale pour les êtres humains. Ils avivent notre imagination et donnent voix à notre créativité. Ils nous permettent de donner à notre vie une structure qui s'appuie sur un contexte et un sens. Les arts facilitent les échanges sur notre diversité par le biais de nos cultures et nous mènent à la compréhension mutuelle, à la tolérance et donc, à une coexistence paisible.

Au fil de nombreuses années, les écoles du monde entier ont, pour diverses raisons, perdu leurs programmes d'éducation artistique qui étaient jusqu'alors bien implantés et la capacité de dispenser de façon uniforme le programme d'études de base dans le domaine des arts.

Au fur et à mesure que le monde progresse vers une économie axée sur le savoir où il est entendu que la créativité et la culture ont une valeur intrinsèque pour les collectivités économiquement et socialement saines, il est nécessaire de s'assurer que nos enfants reçoivent la meilleure éducation possible et celle-ci doit comprendre les arts.

Nous sommes conscients de l'importance de l'éducation artistique sur le plan intuitif, anecdotique et empirique.

Nombre d'études de recherche reconnues démontrent sans équivoque que l'éducation artistique mène à de meilleurs résultats aux examens, une hausse du niveau de littératie et de numératie, un engagement plus solide envers l'apprentissage et une incitation à l'assiduité scolaire, de meilleures compétences en résolution de problèmes, une discipline accrue, une augmentation de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la tolérance et l'atteinte de résultats souhaitables à l'âge adulte.

Ce sont là les qualités que possèdent les personnes et les sociétés qui connaissent le succès. Elles rendent les collectivités fortes, sécuritaires et productives et sont une source de joie.

Au cours des jours précédant la quatrième semaine d'octobre de chaque année, consacrée à la célébration et à la reconnaissance de l'éducation artistique ainsi qu'aux manifestations artistiques, les spécialistes des arts et les organismes d'arts communautaires pourront collaborer avec les écoles et le personnel enseignant pour y mettre sur pied des activités artistiques, des activités d'apprentissage reliées aux arts ou pour y intégrer le programme d'études en mettant en pratique des techniques artistiques et créatrices. Les divers projets, représentations ou expositions

May. Field trips can be arranged to local arts venues or to other schools for Arts Education Week exchanges. The possibilities and opportunities are endless, with a little imagination.

And, the arts nurture that intangible essential called imagination, giving us limitless intellectual and practical reach. Imagination tells us that things can be different — they can be better — and that gives us hope. Something each and every one of us needs in our survival kit of life.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Arts Education Week

1. The fourth week in October in each year is hereby named Arts Education Week.

Commencement

2. **This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.**

Short title

3. **The short title of this Act is the *Arts Education Week Act, 2006*.**

pourront avoir lieu pendant la Semaine de l'éducation artistique, ou être lancés pendant celle-ci, pour se terminer pendant la Semaine de l'éducation au mois de mai suivant. Des excursions scolaires pourront être organisées pour visiter des centres d'arts locaux ou pour faciliter des échanges avec d'autres écoles au cours de cette semaine. En faisant preuve d'un peu d'imagination, les possibilités et les options sont infinies.

Les arts cultivent cet élément essentiel intangible appelé «imagination», source d'infinies possibilités sur le plan intellectuel et pratique. L'imagination nous indique que la réalité peut se présenter d'une autre manière — qu'elle peut s'améliorer — et ceci nous donne espoir. Il s'agit là d'un outil dont nous avons tous besoin dans notre nécessaire de survie personnelle.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Semaine de l'éducation artistique

1. La quatrième semaine d'octobre de chaque année est désignée Semaine de l'éducation artistique.

Entrée en vigueur

2. **La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.**

Titre abrégé

3. **Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2006 sur la Semaine de l'éducation artistique*.**